



VILLE DE
DUCLAIR

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 076-217602226-20240531-1_DM-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 31 MAI 2024 – N° 1**

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27 – Présents : 21 – Votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Étaient présents : M. Claude PETIT, Mme Catherine LILLINI, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, adjoints.

Mme Véronique FERMÉ, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Benoist VAILLOT, M. Vincent FASCIANA, Mme Virginie PERIERS, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Chantal VALLET-CREVEL, M. Médéric FIQUET, Mme Christine ANGRAND, M. François DELAUNAY, M. Lukas BLANPAIN, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, M. Victor PONTY, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Mme Mathilde HURÉ, adjointe (ayant donné pouvoir à M. Arnaud DELAUNAY), M. Didier DUVAL, adjoint (ayant donné pouvoir à M. Claude PETIT), Mme Madeline MONTEIRO, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Christine ANGRAND), Mme Joëlle OUVRY conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Mame Bigué THEBAULT).

Étaient absents non excusés : Mme Anne VINCENT, M. Alexis CAVAREC, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Chantal VALLET-CREVEL.

FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET VILLE :

M. PETIT explique que des modifications des dépenses en fonctionnement sont nécessaires pour payer le contrat de contrôle de gaz pour les bâtiments communaux et pour la repose du city stade. Ces modifications des dépenses sont équilibrées avec des recettes non prévues au budget primitif et des dépenses non réalisées en 2024 en fonctionnement.

Vu l'avis émis par la commission municipale Finances, Attractivité et Ressources humaines, lors de sa réunion en date du 13 mai 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'adopter la décision modificative n° 1 – Budget Ville,
- D'autoriser M. le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Annexe : décision modificative n°1 au budget Ville.

Vote : adopté à l'unanimité.

Fait à Duclair, le 4 juin 2024,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Jean DELALANDRE





REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : VILLE DE DUCLAIR (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21760222600011

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE MAROMME

M. 57

Décision modificative (projet de budget) 1 (3)

Voté par nature

BUDGET : Commune de DUCLAIR (4)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

Valeurs

Population totale

0

Informations fiscales (N-2)

Collectivité

Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)

0,00

Informations financières – ratios

Valeurs

1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0,00
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0,00
3	Dépenses d'équipement brut / population	0,00
4	Encours de dette / population (2) (3)	0,00
5	DGF / population	0,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	44,19 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	120,64 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	106,23 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	-16,18 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		0,00	0,00
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	39 000,00	39 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		39 000,00	39 000,00
		=	=
TOTAL DU BUDGET (5)		39 000,00	39 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	733 579,08	0,00	0,00	0,00	733 579,08
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	254 708,52	0,00	0,00	0,00	254 708,52
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	3 490 905,84	0,00	0,00	0,00	3 490 905,84
Total des dépenses d'équipement		4 479 193,44	0,00	0,00	0,00	4 479 193,44
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	39 600,00	0,00	0,00	0,00	39 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées	188 169,56	0,00	0,00	0,00	188 169,56
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		227 769,56	0,00	0,00	0,00	227 769,56
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 706 963,00	0,00	0,00	0,00	4 706 963,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	37 868,00		0,00	0,00	37 868,00
041	Opérations patrimoniales (8)	555 000,00		0,00	0,00	555 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		592 868,00		0,00	0,00	592 868,00

TOTAL	5 299 831,00	0,00	0,00	0,00	5 299 831,00
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 299 831,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	2 344 050,72	0,00	0,00	0,00	2 344 050,72
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	421 902,59	0,00	0,00	0,00	421 902,59
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 765 953,31	0,00	0,00	0,00	2 765 953,31
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	120 000,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	45 029,00	0,00	0,00	0,00	45 029,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
Total des recettes financières		180 029,00	0,00	0,00	0,00	180 029,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 945 982,31	0,00	0,00	0,00	2 945 982,31

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	287 996,00		0,00	0,00	287 996,00
041	Opérations patrimoniales (10)	555 000,00		0,00	0,00	555 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		842 996,00		0,00	0,00	842 996,00

TOTAL	3 788 978,31	0,00	0,00	0,00	3 788 978,31
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 510 852,69
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 299 831,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

250 128,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à réaliser	Propositions	Vote de	TOTAL
		l'exercice (1)	N-1 (2)		l'assemblée (3)	
		I	II	nouvelles	III	IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	1 778 779,50	0,00	53 000,00	0,00	1 831 779,50
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 164 600,00	0,00	0,00	0,00	2 164 600,00
014	Atténuations de produits	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	827 404,69	0,00	-14 000,00	0,00	813 404,69
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 774 784,19	0,00	39 000,00	0,00	4 813 784,19
66	Charges financières	33 056,97	0,00	0,00	0,00	33 056,97
67	Charges spécifiques (4)	2 067,00	0,00	0,00	0,00	2 067,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	50 000,00		0,00	0,00	50 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 859 908,16	0,00	39 000,00	0,00	4 898 908,16

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	287 996,00		0,00	0,00	287 996,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		287 996,00		0,00	0,00	287 996,00

TOTAL	5 147 904,16	0,00	39 000,00	0,00	5 186 904,16
--------------	---------------------	-------------	------------------	-------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 186 904,16
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à réaliser	Propositions	Vote de	TOTAL
		l'exercice (1)	N-1 (2)		l'assemblée (3)	
		I	II	nouvelles	III	IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	102 700,00	0,00	0,00	0,00	102 700,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	194 684,00	0,00	0,00	0,00	194 684,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	366 814,00	0,00	0,00	0,00	366 814,00
731	Fiscalité locale	2 473 500,00	0,00	0,00	0,00	2 473 500,00
74	Dotations et participations (4)	981 000,00	0,00	0,00	0,00	981 000,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	50 801,00	0,00	39 000,00	0,00	89 801,00
Total des recettes de gestion courante		4 169 499,00	0,00	39 000,00	0,00	4 208 499,00
76	Produits financiers	8 177,67	0,00	0,00	0,00	8 177,67
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 177 676,67	0,00	39 000,00	0,00	4 216 676,67

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	37 868,00		0,00	0,00	37 868,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		37 868,00		0,00	0,00	37 868,00

TOTAL	4 215 544,67	0,00	39 000,00	0,00	4 254 544,67
--------------	---------------------	-------------	------------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	932 359,49
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 186 904,16
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	250 128,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	53 000,00		53 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	-14 000,00	0,00	-14 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		39 000,00	0,00	39 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

39 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le



Autonomie financière
ID : 076-217602226-20240531-1_DM-DE

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	39 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		39 000,00	0,00	39 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

39 000,00



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		5 299 831,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	733 579,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	254 708,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 490 905,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 479 193,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	39 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	188 169,56	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		227 769,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		4 706 963,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	37 868,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	555 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		592 868,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9) 0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées 0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

VILLE DE DUCLAIR - Commune de DUCLAIR - DM (projet de budget) - 2024

- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le



ID : 076-217602226-20240531-1_DM-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		3 788 978,31	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 344 050,72	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	421 902,59	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 765 953,31	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	45 029,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		180 029,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 945 982,31	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	287 996,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	555 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		842 996,00		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	0,00
---	-------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 299 831,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	733 579,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	720 379,08	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	13 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	254 708,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	32 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	1 216,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	22 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21611	Biens sous-jacents	400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21821	Matériel de transport ferroviaire	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21831	Matériel informatique scolaire	3 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	22 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	16 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphonie	5 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	112 292,52	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 490 905,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	(RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
2312	Agencements et aménagements de terrains	252 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	3 238 905,84	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 479 193,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	39 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	36 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	188 169,56	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	185 692,26	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	2 477,30	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		227 769,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		4 706 963,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	37 868,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	37 868,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	14 863,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13912	Subv. transf. Régions	2 057,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	9 848,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	(RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
139141	Subv. transf. Communes membres du GFP	2 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139151	Subv. transf. GFP de rattachement	8 146,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139361	Dotatation équip.territoires ruraux transf	954,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	555 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	80 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	472 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	3 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		592 868,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		3 788 978,31	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 344 050,72	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	2 820,70	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	949 133,60	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	262 724,40	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	436 758,59	0,00	0,00	0,00	0,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13278	Autres fonds européens	47 613,43	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	421 902,59	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	421 902,59	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 765 953,31	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	45 029,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276351	Créance GFP de rattachement	45 029,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		180 029,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 945 982,31	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	287 996,00		0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00



Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote	Publié le	Assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II		
21828	Autres matériels de transport	0,00		0,00	0,00			0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00			0,00
28031	Frais d'études	24 641,00		0,00	0,00			0,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	32 640,00		0,00	0,00			0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	2 478,00		0,00	0,00			0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	3 807,00		0,00	0,00			0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 635,00		0,00	0,00			0,00
28128	Autres aménagements de terrains	20 010,00		0,00	0,00			0,00
281312	Bâtiments scolaires	2 871,00		0,00	0,00			0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	1 954,00		0,00	0,00			0,00
281316	Equipements de cimetière	0,00		0,00	0,00			0,00
281318	Autres bâtiments publics	2 298,00		0,00	0,00			0,00
281321	Immeubles de rapport	29 434,00		0,00	0,00			0,00
281351	Bâtiments publics	2 062,00		0,00	0,00			0,00
28138	Autres constructions	5 043,00		0,00	0,00			0,00
281534	Réseaux d'électrification	91,00		0,00	0,00			0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	2 792,00		0,00	0,00			0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	2 485,00		0,00	0,00			0,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	486,00		0,00	0,00			0,00
281828	Autres matériels de transport	10 715,00		0,00	0,00			0,00
281831	Matériel informatique scolaire	4 238,00		0,00	0,00			0,00
281838	Autre matériel informatique	12 955,00		0,00	0,00			0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	6 209,00		0,00	0,00			0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	4 098,00		0,00	0,00			0,00
28185	Matériel de téléphonie	308,00		0,00	0,00			0,00
28188	Autres immo. corporelles	114 746,00		0,00	0,00			0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	555 000,00		0,00	0,00			0,00
2031	Frais d'études	547 500,00		0,00	0,00			0,00
2033	Frais d'insertion	7 500,00		0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		842 996,00		0,00	0,00			0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 147 904,16	0,00	0,00	39 000,00	0,00	0,00	39 000,00	39 000,00
011	Charges à caractère général (4)	1 778 779,50	0,00	0,00	53 000,00	0,00	0,00	53 000,00	53 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 164 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	4 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	827 404,69	0,00	0,00	-14 000,00	0,00	0,00	-14 000,00	-14 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 774 784,19	0,00	0,00	39 000,00	0,00	0,00	39 000,00	39 000,00
66	Charges financières	33 056,97	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	2 067,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	50 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		85 123,97	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		4 859 908,16	0,00	0,00	39 000,00	0,00	0,00	39 000,00	39 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	287 996,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		287 996,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

39 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

VILLE DE DUCLAIR - Commune de DUCLAIR - DM (projet de budget) - 2024

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le



ID : 076-217602226-20240531-1_DM-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III

B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		4 215 544,67	0,00	39 000,00	0,00	39 000,00
013	Atténuations de charges (3)	102 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	194 684,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	366 814,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 473 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	981 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	50 801,00	0,00	39 000,00	0,00	39 000,00
Total des recettes de gestion des services		4 169 499,00	0,00	39 000,00	0,00	39 000,00
76	Produits financiers	8 177,67	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		8 177,67	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		4 177 676,67	0,00	39 000,00	0,00	39 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	37 868,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		37 868,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)

0,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées

39 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 147 904,16	0,00	0,00	39 000,00	0,00	0,00	39 000,00	39 000,00
011	Charges à caractère général (5)	1 778 779,50	0,00	0,00	53 000,00	0,00	0,00	53 000,00	53 000,00
6023	Fournitures de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	5 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	8 350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	16 080,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	163 570,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	122 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	16 470,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	5 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	38 746,92	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	21 364,58	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	39 130,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	7 530,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	3 495,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	1 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60661	Médicaments	400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	20 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6078	Autres marchandises	2 050,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	519 060,00	0,00		53 000,00	0,00	0,00	53 000,00	53 000,00
61221	Matériel roulant	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61228	Autres	32 550,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	15 628,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	6 680,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	15 890,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	69 684,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	42 760,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	4 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	35 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	46 739,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE DUCLAIR - Commune de DUCLAIR - DM (projet de budget) - 2024

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I						
6156	Maintenance	55 454,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	58 430,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	470,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	10 350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 575,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	11 160,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	690,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	17 111,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	14 350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	89 160,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	390,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	15 540,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	16 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	5 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	12 381,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	6 680,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	25 355,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 480,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	11 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	62 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	11 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	4 525,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	2 164 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	53 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	25 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	19 800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Publié le Pour
ID : 076-217602226-20240531-1_DM-DE +

VILLE DE DUCLAIR - Commune de DUCLAIR - DM (projet de budget) - 2024

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

Pour

TOUT

Levraut

Berger

Levraut

ID : 076-217602226-20240531-1_DM-DE +

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
64111	Rémunération principale titulaires	986 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	32 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	6 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	239 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	148 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	1 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	204 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	334 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	80 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	11 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	6 400,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	4 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7391111	Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7398	Revers., restitutions et préel. divers	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	827 404,69	0,00	0,00	-14 000,00	0,00	0,00	-14 000,00	-14 000,00
65131	Bourses	1 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	119 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	2 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	8 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	4 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65316	Frais de représentation du maire	95,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
65568	Autres contributions	183 050,00	0,00		-14 000,00	0,00	0,00	-14 000,00	-14 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	17 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. Fonct. BA/régies	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	90 406,66	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	259 035,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	170,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	18 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	99 298,03	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 774 784,19	0,00	0,00	39 000,00	0,00	0,00	39 000,00	39 000,00
66	Charges financières	33 056,97	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	33 895,22	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-838,25	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	2 067,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 067,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	50 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	50 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		85 123,97	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		4 859 908,16	0,00	0,00	39 000,00	0,00	0,00	39 000,00	39 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	287 996,00			0,00	0,00		0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

VILLE DE DUCLAIR - Commune de DUCLAIR - DM (projet de budget) - 2024

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le Pour TOU
ID : 076-217602226-20240531-1_DM-DE +

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6811	Dot. amort. immos incorporelles	287 996,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		287 996,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	3 172,05
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-4 010,30
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-838,25

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 215 544,67	0,00	39 000,00	0,00	39 000,00
013	Atténuations de charges (4)	102 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6096	RRR obtenus sur approv. non stocké	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
619	RRR obtenus sur services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	93 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	194 684,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70322	Stationnement, location dom. portuaire	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7081	Services exploités intérêt du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	205,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	13 979,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	366 814,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	10 937,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	44 877,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	78 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	133 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 473 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	2 370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	93 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	981 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	583 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741121	DSR des communes	299 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741127	DNP des communes	31 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)		Propositions nouvelles	Voté en assemblée publique (4)	
			I			II	III = I + II
74718	Autres participations Etat	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	39 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	50 801,00	0,00	39 000,00	0,00	39 000,00	
752	Revenus des immeubles	48 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757351	Subv.Fonct. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7573621	Subv.Fonct. BA/régies sans ps.morale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75738	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7574	Subv. fonc. perso., asso. et orga. privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	2 401,00	0,00	39 000,00	0,00	39 000,00	
Total des recettes de gestion des services		4 169 499,00	0,00	39 000,00	0,00	39 000,00	
76	Produits financiers	8 177,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76232	Remb. intérêts emprunts GFP rattachement	8 174,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	3,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		4 177 676,67	0,00	39 000,00	0,00	39 000,00	
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	37 868,00		0,00	0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	37 868,00		0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		37 868,00		0,00	0,00	0,00	

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le



ID : 076-217602226-20240531-1_DM-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 147 382,82									
1641 Emprunts en euros (total)					3 147 382,82									
10000135051	CREDIT AGRICOLE DE HAUTE NORMANDIE	24/07/2015		10/02/2016	447 382,82	F		1,390	3,645		A	X Echéance constante		A-1
10001052340	CREDIT AGRICOLE DE HAUTE NORMANDIE	10/07/2020		16/02/2021	600 000,00	F		1,050	1,063		T	X Echéance constante		A-1
10001534605	CREDIT AGRICOLE DE HAUTE NORMANDIE	06/05/2022		20/08/2022	900 000,00	F		1,470	1,485		T	X Echéance constante		A-1
co9637	CREDIT AGRICOLE DE HAUTE NORMANDIE	16/10/2017		01/03/2018	1 200 000,00	F		1,640	1,677		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					1 500,00									
2022VITIMARCHANDS	LES VITIMARCHANDS	16/05/2022	16/05/2022		1 500,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

VILLE DE DUCLAIR - Commune de DUCLAIR - DM (projet de budget) - 2024

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Berser
Levrault

Publié le

ID : 076-217602226-20240531-1_DM-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Devise	dité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise					
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					52 023,22										
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					52 023,22										
140	SA LOGEAL	14/01/1994		01/12/2006	52 023,22	F		3,700	5,066		A	C			A-1
Total général					3 200 906,04										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

**IV
B1.2**

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 237 383,73					185 692,26	31 717,37	0,00	3 022,78
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 237 383,73					185 692,26	31 717,37	0,00	3 022,78
10000135051		0,00	A-1	51 978,04	0,00	F		3,645	51 978,04	722,49	0,00	0,00
10001052340		0,00	A-1	507 696,58	14,50	F		1,063	31 418,75	5 207,37	0,00	625,12
10001534605		0,00	A-1	837 709,11	17,00	F		1,485	42 295,47	12 081,89	0,00	1 331,66
co9637		0,00	A-1	840 000,00	13,58	F		1,677	60 000,00	13 705,62	0,00	1 066,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		1 500,00					0,00	0,00	0,00	0,00
2022VITIMARCHANDS		0,00	A-1	1 500,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		7 431,82					2 477,30	1 791,28	0,00	149,27
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		7 431,82					2 477,30	1 791,28	0,00	149,27
140		0,00	A-1	7 431,82	2,58	F		5,066	2 477,30	1 791,28	0,00	149,27
Total général		0,00		2 246 315,55					188 169,56	33 508,65	0,00	3 172,05

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE**

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 510 852,69	0,00	0,00	1 510 852,69
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	1 330 388,28	0,00	0,00	1 330 388,28
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	2 841 240,97	0,00	0,00	2 841 240,97

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	2 841 240,97	0,00	0,00	2 841 240,97
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	2 841 240,97	0,00	0,00	2 841 240,97

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	226 037,56	0,00	0,00	226 037,56
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	468 025,00	0,00	0,00	468 025,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	241 987,44	0,00	0,00	241 987,44

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 226 037,56	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		188 169,56	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	185 692,26	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	2 477,30	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		37 868,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	37 868,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le Maire - Jean DELALANDRE (1),

A Duclair, le 01/01/2000

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal (2), réunie en session

A Duclair, le 13/05/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

ALLAIS Michel	
ANGRAND Christine	
BLANPAIN Lukas	
CADINOT Serge	
CAVAREC Alexis	
DELALANDRE Jean	
DELAUNAY Arnaud	
DELAUNAY François	
DUVAL Didier	
FASCIANA Vincent	
FERMÉ Véronique	
FIQUET Médéric	
FONTAINE David	
HURÉ Mathilde	
LE BORGNE Yann	
LELOUP Annie	
LILLINI Catherine	
MONTEIRO Madeline	
OUVRY Joëlle	
PERIERS Virginie	

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

PETIT Claude	
PONTY Victor	
THEBAULT Mame Bigué	
VAILLOT Benoist	
VALLET - CREVEL Chantal	
VATINEL Sylvie	
VINCENT Anne	

Certifié exécutoire par Le Maire - Jean DELALANDRE (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Duclair, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 31 MAI 2024 – N° 2**

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27 – Présents : 21 – Votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Étaient présents : M. Claude PETIT, Mme Catherine LILLINI, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, adjoints.

Mme Véronique FERMÉ, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Benoist VAILLOT, M. Vincent FASCIANA, Mme Virginie PERIERS, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Chantal VALLET-CREVEL, M. Médéric FIQUET, Mme Christine ANGRAND, M. François DELAUNAY, M. Lukas BLANPAIN, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, M. Victor PONTY, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Mme Mathilde HURÉ, adjointe (ayant donné pouvoir à M. Arnaud DELAUNAY), M. Didier DUVAL, adjoint (ayant donné pouvoir à M. Claude PETIT), Mme Madeline MONTEIRO, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Christine ANGRAND), Mme Joëlle OUVRY conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Mame Bigué THEBAULT).

Étaient absents non excusés : Mme Anne VINCENT, M. Alexis CAVAREC, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Chantal VALLET-CREVEL.

FINANCES – RÉÉVALUATION DES LOYERS DES LIEUX LOUÉS PAR LA VILLE A DES PROFESSIONNELS :

La ville a deux bâtiments en location auprès de professionnels dont l'un est « le Réfectoire » et l'autre est « les Vitimarchands ». Les deux ont des activités différentes. A ce jour, les Vitimarchands ont un loyer plus élevé que le Réfectoire. Il est proposé de réévaluer les loyers de ces lieux pour maintenir l'attractivité de la ville.

Vu l'avis favorable émis à l'unanimité par la commission municipale Finances, Attractivité et Ressources humaines, lors de sa réunion en date du 13 mai 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'aligner le loyer des Vitimarchands sur celui du Réfectoire, soit 1 358,00 € hors charges, à compter du 1^{er} septembre 2024.
- De ne pas modifier les charges mentionnées dans le bail signé en 2022.
- De ne pas modifier tous les autres articles du bail signé en 2022.
- D'autoriser M. le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Vote : adopté à l'unanimité.

Fait à Duclair, le 4 juin 2024,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Jean DELALANDRE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 31 MAI 2024 – N° 3**

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27 – Présents : 21 – Votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Étaient présents : M. Claude PETIT, Mme Catherine LILLINI, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, adjoints.

Mme Véronique FERMÉ, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Benoist VAILLOT, M. Vincent FASCIANA, Mme Virginie PERIERS, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Chantal VALLET-CREVEL, M. Médéric FIQUET, Mme Christine ANGRAND, M. François DELAUNAY, M. Lukas BLANPAIN, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, M. Victor PONTY, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Mme Mathilde HURÉ, adjointe (ayant donné pouvoir à M. Arnaud DELAUNAY), M. Didier DUVAL, adjoint (ayant donné pouvoir à M. Claude PETIT), Mme Madeline MONTEIRO, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Christine ANGRAND), Mme Joëlle OUVRY conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Mame Bigué THEBAULT).

Étaient absents non excusés : Mme Anne VINCENT, M. Alexis CAVAREC, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Chantal VALLET-CREVEL.

FINANCES – SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS :

IMPORTANT : Il est rappelé que tout membre du Conseil municipal ayant également la qualité de membre du bureau (ou conseil d'administration quand il en existe un) d'une association ne doit pas prendre part au vote en ce qui concerne la subvention destinée à cette même association.

Merci aux membres du Conseil municipal de bien vouloir faire connaître leur appartenance au bureau (ou conseil d'administration) de l'une des associations listées dans le projet de délibération (soit par mail sur contact@duclair.fr ou par téléphone au 02.35.05.95.62, idéalement avant la séance).

Ceci dans la mesure où la délibération finale mentionnera en détail les noms des membres du Conseil municipal n'ayant pas pris part au vote pour la ou les association(s) dont ils sont membres du bureau.

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2024, à l'article 65748 et 657363 et au chapitre 65,

Vu l'avis émis par la commission municipale Finances, Attractivité et Ressources humaines, lors de sa réunion en date du 13 mai 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'attribuer les subventions suivantes :

M.J.C (169 115 € + 7 000 €)	176 115 €
F.C.L.T.D	17 500 €
D.L.T.A.C. (3 100 € + 1 000 € pour les 10 km du Halage)	4 100 €
La pétanque duclairoise	600 €
Les Ailes de Duclair	170 €
Les plumes duclairoises (1 000 € + 200 € pour le tournoi)	1 200 €
Tennis Club (4 500 € + 500 € pour les cours de tennis à l'école)	5 000 €
Judo Club	3 000 €
Taekwondo	2 100 €
Bulle d'air sport santé / Marche nordique	200€
Coopérative école élémentaire (10 000 € pour la classe de découverte + 6 400 € pour la danse + 1 200 € pour le dispositif « école et cinéma » + 800 € pour le spectacle de Noël)	18 400 €
Coopérative école maternelle	4 140 €
Comité de Jumelage et des Relations Culturelles Paul Ducros	1 750 €
Théâtre en Seine	2 000 €

Le Rappel (1 000 € + 1 000 € pour les 100 ans)	2 000 €
Les Jardins Ouvriers	550 €
Atelier de peinture Paul Mascart	450 €
CIVAM APICOLE	700 €
Culture et Bibliothèque pour tous de Duclair	2 800 €
Amicale des Pompiers	2 500 €
Comité des Fêtes des Monts	700 €
Club la joie de Vivre	860 €
Union Nationale des Combattants	500 €
Association Transfert	350 €
Les amies créatives	200 €
Association Parents d'élèves (APE)	700 €
Association, Culture, et Historique château Taillis	1 500 €
DUCLAIR LES PROS (anciennement UCAD)	2 500 €
Jeunes sapeurs-pompiers de Duclair (JSP de Duclair)	1 400 €
Mélodie en Seine	350 €
Cercle généalogique de Duclair (nouvelle association 2021)	150 €
D.D.E.N.	165 €
CCAS	40 000 €
TOTAL ACCORDE	294 650 €
Prévu au BP 2024 : 292 935 €	

La différence de 1 715 € entre le montant total de l'attribution de subvention décidé par le Conseil municipal et la prévision budgétaire pour les subventions aux associations sera prise sur les dépenses non réalisées en 2024 du chapitre 65 afin de compenser ce manque.

Le paiement des subventions complémentaires dues à une action particulière comme pour le D.L.T.A.C., les plumes duclairaises, le tennis club, la coopérative de l'école élémentaire et le Rappel sera versé sur présentation de factures ou de supports de communication dès transmission au service comptabilité.

En ce qui concerne les subventions supérieures ou égales à 23 000 €, il est préconisé un paiement en 2 échéances sauf pour le CCAS. Les modalités de ces versements seront donc définies dans une convention passée entre la ville de Duclair et les associations concernées.

Les associations bénéficiant de ces subventions et leurs montants sont désignés ci-dessous :

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE DUCLAIR 176 115 €.

- D'autoriser M. le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Vote : adopté à la majorité (5 abstentions : M. Lukas BLANPAIN, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, M. Victor PONTY).

Ne prennent pas part au vote car ils en sont membres : Mme Véronique FERMÉ pour l'association Transfert, et le Comité de Jumelage et des Relations Culturelles Paul Ducros, Mme Sylvie VATINEL pour l'association les Amies créatives, M. Serge CADINOT pour la MJC, M. David FONTAINE pour la coopérative scolaire de l'école élémentaire, M. Victor PONTY pour le Rappel de Duclair et le Comité de Jumelage et des Relations Culturelles Paul Ducros, les membres élus faisant partis du CCAS.

Fait à Duclair, le 4 Juin 2024,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Jean DEMALANDRE





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 31 MAI 2024 – N° 4**

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27 – Présents : 21 – Votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Étaient présents : M. Claude PETIT, Mme Catherine LILLINI, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, adjoints.

Mme Véronique FERMÉ, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Benoist VAILLOT, M. Vincent FASCIANA, Mme Virginie PERIERS, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Chantal VALLET-CREVEL, M. Médéric FIQUET, Mme Christine ANGRAND, M. François DELAUNAY, M. Lukas BLANPAIN, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, M. Victor PONTY, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Mme Mathilde HURÉ, adjointe (ayant donné pouvoir à M. Arnaud DELAUNAY), M. Didier DUVAL, adjoint (ayant donné pouvoir à M. Claude PETIT), Mme Madeline MONTEIRO, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Christine ANGRAND), Mme Joëlle OUVRY conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Mame Bigué THEBAULT).

Étaient absents non excusés : Mme Anne VINCENT, M. Alexis CAVAREC, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Chantal VALLET-CREVEL.

FINANCES – DON EXCEPTIONNEL A L'ASSOCIATION « VIE ET ESPOIR » DANS LE CADRE DE LA VENUE DU BATEAU « LE FRANÇAIS » :

L'association « Vie et Espoir » a pour objectif d'accompagner en Seine Maritime et dans l'Eure, les enfants atteints de leucémie ou de tumeur cancéreuse, ainsi que leur famille.

Dans le cadre de la venue à Duclair du bateau « Le Français » du 31 mai au 2 juin prochain, la ville de Duclair a la possibilité de disposer de ce bateau le 1^{er} juin 2024. L'association des amarinières soutient l'association « Vie et Espoirs », en permettant l'accès au public contre des dons pour cette association.

Les aides financières permettent :

- D'apporter de l'aide et du réconfort auprès des enfants malades et de leurs familles,
- De soutenir les enfants d'un point de vue scolaire, moral, financier,
- D'organiser des séjours et sorties,
- D'aider au financement d'équipements hospitaliers,
- D'appuyer la réalisation de rêves d'enfants.

Considérant la venue du bateau « Le Français » du 31 mai au 2 juin 2024,

Considérant la possibilité pour la ville de Duclair de rejoindre le groupe des mécènes, ce don permettant l'accès au public à ce bateau,

A cette occasion, Monsieur le Maire propose d'aider financièrement l'association « Vie et Espoir » à hauteur de **1.000 € TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'accorder une aide financière à l'association « Vie et Espoir » à hauteur de 1.000 € TTC, à l'occasion de l'ouverture au public du bateau « Le Français ».
- D'accorder cette aide financière au compte 65748 du budget de la ville.
- D'autoriser M. le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Vote : adopté à l'unanimité.

Fait à Duclair, le 4 juin 2024,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Jean DELALANDRE





VILLE DE
DUCLAIR

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 076-217602226-20240531-5_VENTE-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 31 MAI 2024 – N° 5**

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27 – Présents : 21 – Votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Étaient présents : M. Claude PETIT, Mme Catherine LILLINI, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, adjoints.

Mme Véronique FERMÉ, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Benoist VAILLOT, M. Vincent FASCIANA, Mme Virginie PERIERS, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Chantal VALLET-CREVEL, M. Médéric FIQUET, Mme Christine ANGRAND, M. François DELAUNAY, M. Lukas BLANPAIN, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, M. Victor PONTY, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Mme Mathilde HURÉ, adjointe (ayant donné pouvoir à M. Arnaud DELAUNAY), M. Didier DUVAL, adjoint (ayant donné pouvoir à M. Claude PETIT), Mme Madeline MONTEIRO, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Christine ANGRAND), Mme Joëlle OUVRY conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Mame Bigué THEBAULT).

Étaient absents non excusés : Mme Anne VINCENT, M. Alexis CAVAREC, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Chantal VALLET-CREVEL.

FINANCES – VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE AV N°308 SITUEE AU N°93, PLACE DE L'EGLISE :

Lors de la réunion de Conseil municipal du 25 mai 2023, une délibération avait été prise pour fixer le prix de vente du bien situé sur la parcelle cadastrée AV n°308, située au n°93, place de l'église, bien communal où se situait le Conservatoire de danse.

A ce jour, plusieurs propositions de vente ont été faites via les agences immobilières de Duclair et il est nécessaire de réactualiser le prix de vente.

Considérant la nécessité de se séparer du bâtiment édifié sur la parcelle cadastrée AV n°308, situé au n°93, place de l'église,

Vu l'avis émis par France Domaine du 27 avril 2023,

Vu les ventes sur Duclair pour des lieux de surfaces semblables,

Vu l'avis émis par la commission municipale Finances, Attractivité et Ressources humaines, lors de sa réunion en date du 12 mai 2023,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2023,

Considérant la proposition écrite de l'association ESSOR pour un prix de vente net vendeur à 210 000€, sans emprunt, avec une enveloppe de travaux de réhabilitation,

Vu l'avis émis par la commission municipale Finances, Attractivité et Ressources humaines, lors de sa réunion en date du 13 mai 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'acter le principe de la désaffectation et du déclassement du bâtiment édifié sur la parcelle cadastrée AV n°308, situé au n°93, place de l'église pour le sortir du domaine public et le vendre,
- D'accepter la proposition de l'ESSOR pour un prix de vente de ce bien à 210 000 € net vendeur,
- D'accepter qu'une servitude de passage soit inscrite dans l'acte de vente pour donner accès à l'arrière dudit bâtiment (cave...),
- D'autoriser M. le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Annexe : délibération du 25 mai 2023 et proposition d'achat de l'ESSOR du 6 mai 2024.

Vote : adopté à l'unanimité.

Fait à Duclair, le 4 juin 2024,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire

Jean DELALANDRE



Duclair.fr



PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 76480 DUCLAIR
T. 02 35 05 91 50 - contact@duclair.fr





VILLE DE
DUCLAIR

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 076-217602226-20240531-5_VENTE-DE-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 25 MAI 2023 – N° 9**

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27 – Présents : 19 – Votants : 24

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Étaient présents : M. Claude PETIT, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, Mme Mathilde HURE, M. Didier DUVAL, adjoints.

Mme Catherine LILLINI, conseillère municipale déléguée, Mme Christine ANGRAND, M. Benoist VAILLOT, Mme Mame Bigué THEBAULT, Mme Madeline MONTEIRO, M. Arnaud DELAUNAY, M. François DELAUNAY, M. Vincent FASCIANA, Mme Virginie PERIERS, M. Lukas BLANPAIN, M. Victor PONTY, Mme Sylvie VATINEL, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Mme Véronique FERMÉ, adjointe (ayant donné pouvoir à Mme Catherine LILLINI), Mme Chantal VALLET-CREVEL, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Christine ANGRAND), Mme Joëlle OUVRY, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à M. Michel ALLAIS), M. Serge CADINOT, conseiller municipal (ayant donné pouvoir à M. Victor PONTY), M. David FONTAINE, conseiller municipal (ayant donné pouvoir à M. Lukas BLANPAIN).

Étaient absents non excusés : M. Alexis CAVAREC, M. Médéric FIQUET, Mme Anne VINCENT, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Mame Bigué THEBAULT.

FINANCES – VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE AV N°308 SITUEE AU N°93, PLACE DE L'ÉGLISE :

M. le Maire explique que le bâtiment édifié sur la parcelle cadastrée AV n°308, situé au n°93, place de l'église où se situe actuellement le Conservatoire de danse ne répond plus aux normes en vigueur et devraient faire l'objet de travaux conséquents, notamment en termes d'accessibilité...Étant donné que le Conservatoire de danse aura des lieux dédiés dans le futur tiers-lieu culturel, il propose de vendre ce bien.

Une estimation à France Domaine a été effectuée.

Considérant la nécessité de se séparer du bâtiment édifié sur la parcelle cadastrée AV n°308, situé au n°93, place de l'église, Vu l'avis émis par France Domaine du 27 avril 2023,

Vu les ventes sur Duclair pour des lieux de surfaces semblables,

Vu l'avis émis par la commission municipale de Finances, de l'Attractivité et des Ressources humaines lors de sa réunion en date du 12 mai 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'adopter le principe de vendre le bâtiment édifié sur la parcelle cadastrée AV n°308, situé au n°93, place de l'église,
- De proposer le prix de vente de ce terrain à un minimum de 220 000 € net vendeur,
- D'accepter qu'une servitude de passage soit inscrite dans l'acte de vente pour donner accès à l'arrière dudit bâtiment (cave...),
- D'autoriser M. le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Annexe : avis délivré par France Domaine.

Vote : adopté à l'unanimité.

Fait à Duclair, le 2 juin 2023,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Jean DELALANDRE



Duclair.fr



PLACE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 76480 DUCLAIR
T. 02 35 05 91 50 - contact@duclair.fr





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale des Finances Publiques
Direction régionale des Finances Publiques de la Normandie
et de la Seine-Maritime
Pôle d'évaluation domaniale
38 Cours Clémenceau
Bâtiment E – niveau 3
CS 81002 - 76037 - ROUEN CEDEX
Courriel : drfip76.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 27/04/2023

Le Directeur régional des Finances publiques
de la Normandie et de la Seine-Maritime

à

Monsieur le Maire de DUCLAIR

A l'attention de Madame Magali LAGACHE

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Gilles GARZAC
Courriel : gilles.garzac@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 06 15 57 44 37

Réf DS: 11592676
Réf OSE : 2023-76222-15112

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

[La charte de l'évaluation du Domaine, élaborée avec l'Association des Maires de France, est disponible sur le site collectivites-locales.gouv.fr](http://collectivites-locales.gouv.fr)



Nature du bien :	Conservatoire de musique
Adresse du bien :	93 Place de l'Eglise - 76480 DUCLAIR
Valeur :	Voir les points 8 et 9

1 - CONSULTANT

affaire suivie par : Magali LAGACHE, chargée des affaires générales, de l'urbanisme et des sports de la commune de DUCLAIR

2 - DATES

de consultation :	23/02/2023
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis:	-
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	30/03/2023
du dossier complet :	30/03/2023

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	<input checked="" type="checkbox"/>
Acquisition :	amiable <input type="checkbox"/> par voie de préemption <input type="checkbox"/> par voie d'expropriation <input type="checkbox"/>
Prise à bail :	<input type="checkbox"/>
Autre opération :	

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	<input checked="" type="checkbox"/>
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 ¹ :	<input type="checkbox"/>
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	<input type="checkbox"/>

3.3. Projet et prix envisagé

Le conservatoire de musique déménage courant 2023 au sein d'un nouvel local. Le bien actuel deviendra inutilisé par la commune.

¹ Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale

DUCLAIR est une des 71 communes de la Métropole Rouen Normandie. La commune est située dans la partie ouest de la métropole, sur un méandre de la Seine. La commune est à moins de 30 min du centre de ROUEN.

4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

Le bien est situé face à l'église de la commune, dans le centre-ville.

4.3. Références cadastrales

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

Adresse	Parcelle	Superficie
93 place de l'église	AV 308	138 m ²

4.4. Descriptif (photos du bien en annexe)



Sur la totalité de la parcelle AV 308 est édifié un bâtiment ancien (date de construction inconnue), sans espace extérieur.

Au rez-de-chaussée, accès par rue : 2 grandes pièces desservies par un couloir, et 2 petites pièces à usage de vestiaire.

Par une des grandes pièces, accès à un demi-niveau desservant 2 pièces en enfilade.

Par ce demi-niveau, accès à l'étage : 3 pièces dont 1 grande, ainsi qu'un grenier non aménagé et mansardé.

Par un accès indépendant depuis la rue, sous le demi-niveau, un local (anciennement à usage de cabinet médical) a été aménagé et dispose d'un compteur individuel. Le local est composé de 2 pièces et un WC.

La vente portera sur l'ensemble du bien, de ce fait, des travaux d'aménagement sont à prévoir pour raccorder le local à la partie conservatoire.

Sur l'ensemble du bien, les huisseries sont en aluminium ou en bois, en état moyen et ancien. Il a été constaté lors de la visite des traces d'humidité, notamment dans le local, des fissures sur les murs et plafonds. Dans la partie conservatoire, il n'y a pas de raccordement visible à l'eau (les sanitaires ont été transformés en petit vestiaire). Dans le conservatoire, au rez-de-chaussée, le plancher est penché. Le bâtiment est chauffé par gaz de ville.

L'état du bien varie de moyen à mauvais. L'ensemble est entièrement à rénover.

4.5. Surface du bâti

D'après les plans transmis par le consultant, l'ensemble du bien est d'une surface utile de 215 m².

Dans VisuDGFIP, seul le petit local est référencé, pour une surface utile de 24 m². Cette valeur est cohérente avec les plans transmis par le consultant.

5 - SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble

Commune de DUCLAIR

5.2. Conditions d'occupation

Occupé par le Conservatoire de Musique. Libre à vente.

6 - URBANISME

Règles actuelles

La commune est couverte par le PLUi de la Métropole Rouen Normandie, dont la dernière procédure a été approuvée le 06/02/2023.

La parcelle est classée UAB : zone urbaine mixte à dominante habitat de centralité.

7 - MÉTHODE(S) D'ÉVALUATION MISE(S) EN ŒUVRE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison consistant à fixer la valeur vénale à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible du bien à évaluer sur le marché immobilier local.

8 - MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Études de marché

Sources internes à la DGFIP et critères de recherche – Termes de comparaison

Lors des échanges avec le consultant pendant la visite, il a été demandé de déterminer une valeur vénale dans le cas d'une cession du bien en tant que maison, et en tant que local professionnel à usage de bureaux. Il a été envisagé la division du bien en appartement, toutefois, l'agencement du bâtiment ne permet pas la division du bien en appartement.

- Cessions des maisons similaires dans la commune de DUCLAIR : grande surface, ancienne, en briques rouges ou maison de caractère/maître, partie basse de la commune, proche centre-ville. Ce type de bien est répandu dans la commune. De ce fait, un nombre significatif de cessions a été identifié depuis 2021.

	Date de mutation	Ref Cadastrale	Type de bien	Superficie Parcelle	Année de construction	Nombre de pièces	Surface du bien	Prix	Prix/m ²
1	17/01/21	AW 48	Maison en briques rouges, sur 3 niveaux dont combles aménagés en 2 chambres, avec jardin, garage et vue sur Seine	178	1890	5	108	90 000	833
2	30/03/21	AV 89	Maison en briques rouges, sur 2 niveaux + grenier avec jardin et appentis. Proche centre-ville	260	1895	4	80	138 000	1 725
3	18/05/21	AV 243	Belle maison ancienne, en plein centre-ville sur 2 niveaux + grenier, avec dépendance, garage et jardin	760	1865	5	117	229 000	1 957
4	25/02/22	AW 31/32	Maison de caractère sur une grande propriété, en bord de seine sur 2 niveaux avec garage et car-port en bois	2 342	1913	6	168	335 000	1 994
5	23/05/22	AV 52	Maison ancienne de caractère sur 2 niveaux, mitoyenne d'un côté. Dépendance avec cuisine, salle d'eau et séjour et combles. Atelier, cave, garage et local à vélo. Très poche du bien à évaluer	595	1900	7	140	426 000	3 043
6	03/06/22	AO 70/72	Maison en briques rouges, sur 2 niveaux avec garage en dépendance indépendant et appentis en bois. Excentré du centre-ville	712	1800	4	100	217 600	2 176
								Moyenne prix/m ²	1 955
								Médiane prix/m ²	1975,66

- Cession des locaux professionnels à usage de bureaux dans le secteur. La recherche a été élargie jusqu'à BARENTIN en raison de l'absence de marché significatif sur la commune de DUCLAIR et les communes mitoyennes. Les cessions concernent uniquement des biens composés de plusieurs bureaux. Les locaux de bureaux avec une seule pièce n'ont pas été retenus dans l'étude de marché. Les biens occupés lors de la vente ont été intégrés à l'étude de marché en raison de l'absence significative de différence de prix sur le marché, dans ce secteur.

	Date de mutation	Commune	Ref Cadastre	Type de bien	Superficie Parcelle	Surface du bien	Prix	Prix/m ²	Situation locative
1	20/07/18	DUCLAIR	AV 137	Maison ancienne (1830) de ville à usage de laboratoire sur 2 niveaux	38	61	60 000	984	Libre
2	10/09/18	DUCLAIR	AV 223	Local à usage de cabinet médical au rez-de-chaussée d'un immeuble	193	71	95 200	1 341	Libre
3	05/11/18	BARENTIN	AT 49	Maison ancienne, rénovée sur 2 niveaux à usage de cabinet médical	480	136	150 000	1 103	Libre
4	03/12/18	DUCLAIR	AV 53	Maison de ville ancienne à rénover, mitoyenne d'un côté, à usage de cabinet médical	120	145	115 500	797	Libre
5	17/01/19	BARENTIN	AM 139/556	Bâtiment de plain-pied à usage de centre d'accueil + bureaux	190	161	90 000	559	Libre
6	17/04/20	BARENTIN	AN 832/831	Immeuble ancien (1900) de 3 niveaux à usage de laboratoire médical	174	250	220 000	880	Occupé
7	05/01/21	BARENTIN	AN 746	Maison ancienne (1879) sur 2 niveaux + grenier à usage de cabinet médical	147	100	120 000	1 200	Occupé
8	19/05/22	LA VAUPLIERE	AE 890	Maison à usage de bureau de plain-pied avec extension latérale	245	217	247 000	1 138	Occupé
9	19/05/22	BARENTIN	AN 22	Immeuble (1960) divisé en 2 locaux professionnels	141	233	141 000	605	Libre
10	25/10/22	BARENTIN	AT 319	Bâtiment récent dans un bâtiment indépendant à usage d'imagerie médicale	2 102	664	580 000	873	Occupé
								Moyenne prix/m ²	948
								Médiane prix/m ²	931,80

8.2. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et valeur retenue

- Cession du bien en tant que maison :

L'étude de marché présente des valeurs comprises entre 833 €/m² et 3 043 €/m². Les valeurs hautes et basses sont exclues de l'étude de marché. La valeur basse (1) s'explique en partie par son implantation directe sur la départementale, la valeur haute (5) s'explique par le fait qu'il s'agit d'un bien d'exception.

Les valeurs restantes sont homogènes, la moyenne de ces dernières est similaire à la moyenne globale de l'étude de marché (1 963 €/m²). De ce fait, la valeur de 2 000 €/m² est arbitrée pour un bien de ce type en bon état. En considérant que toute proportion gardée, par usage, plus la surface du bien augmente, plus la valeur du prix au m² diminue, l'absence de garage et d'espace extérieur, un bien similaire en bon état serait arbitrée à 1 800 €/m².

Il convient de tenir compte de l'état du bien : absence de raccordement à l'eau dans le bâtiment principal, absence de cuisine, bien en état très moyen. Pour ce type de travaux, il est arbitrée une valeur de travaux de 1 000 €/m².

La valeur vénale du bien est donc arbitrée à 800 €/m².

- **Cession du bien en tant local professionnel(bureaux) :**

Les valeurs sont comprises entre 559 €/m² et 1 341 €/m². Les valeurs hautes et basses sont exclues de l'étude de marché (2/5/7/9). Ces valeurs restantes sont homogènes et ont une valeur moyenne de 962 €/m² (valeur proche de la moyenne de l'ensemble des cessions).

Cette valeur de 1 000 €/m² (arrondie), correspondant à la valeur de cession des bureaux dans le secteur, sert de base à la détermination de la valeur vénale pour ce bien.

En tenant compte des travaux d'aménagement du bien en bureaux (moins important que pour une maison) et les travaux de rénovation nécessaire, une valeur de travaux à 600 €/m² est arbitrée, **soit une valeur vénale retenue de 400 €/m².**

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à 172 000 €, dans le cas d'une cession du bien en tant que maison. Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 155 000 € (arrondie).

La valeur vénale du bien est arbitrée à 86 000 €, dans le cas d'une cession du bien en tant que local professionnel à usage de bureaux. Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 77 000 € (arrondie).

Elles sont exprimées hors taxes et hors droits.

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé ou acquérir à un prix plus bas sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas ou acquérir à un prix plus élevé.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 12 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour le Directeur régional
des Finances publiques, et par délégation



Gilles GARZAC
Inspecteur des finances publiques

ANNEXE

Photos réalisées lors de la visite du 30/03/2023



ASSOCIATION L'ESSOR
Chemin du marais
76580 LE TRAIT

A l'attention de M Julien DESPORTES
Gérant du Groupe IMMÖÖ

Fait le 6 mai 2024 à Le Trait

Objet : Proposition d'offre d'achat

Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal,

Je soussignée Madame Anne-Marie PALLAGROSI, Présidente de L'ESSOR association loi 1901 à but non lucratif dont le siège est domicilié chemin du marais 76580 LE TRAIT, se déclarant habilité à cet effet au terme d'un pouvoir et m'engage à acheter, en cas d'acceptation de la présente offre, de façon ferme et irrévocable le bien désigné ci-dessous.

Adresse du bien : 93 place de l'église 76480 DUCLAIR.

Désignation du bien :

Sur la totalité de la parcelle AV 308 est identifié un bâtiment ancien (date de construction inconnue), sans espace extérieur.

Bâtiment R+2 en briques et pierres.

Au rez-de-chaussée, accès par rue : 2 grandes pièces desservies par un couloir, et 2 petites pièces à usage de vestiaire.

Par une des grandes pièces, accès à un demi-niveau desservant 2 pièces en enfilade.

Par ce demi-niveau, accès à l'étage : 3 pièces dont 1 grande, ainsi qu'un grenier non aménagé et mansardé.

Par un accès indépendant depuis la rue, sous le demi-niveau, un local (anciennement à usage de cabinet infirmier) a été aménagé et dispose d'un compteur individuel. Le local est composé de 2 pièces et un WC. La vente portera sur l'ensemble du bien, de ce fait, des travaux d'aménagement sont à prévoir pour raccorder le local à la partie conservatoire.

Sur l'ensemble du bien, les huisseries sont en aluminium ou en bois. Le bâtiment est chauffé par gaz de ville.

Référence cadastrale

Section	Numéro	Lieudit	contenance
AV	308	Place de l'église	138 m2

Le prix demandé est de 228 000 euros FRAIS D'AGENCE INCLUS (lors de la 1^{ère} visite du 19 mars 2024).

La présente offre d'achat est faite au prix de 218 000 euros (Deux cent dix-huit mille euros) frais d'agence inclus.

Soit une ventilation du prix comme suit :

- 210 000€ net vendeur
- 8 000€ d'honoraires d'entremise et négociation à la charge de l'acquéreur

Le paiement de ce prix se fera sans avoir recours à un prêt immobilier et sera payé intégralement le jour de la signature de l'acte authentique de vente.

En cas d'acceptation, un compromis de vente peut être rédigé.

Le 6 mai 2024 à Le Trait

Bon pour achat.

Pour la Présidente et par délégation,

Isabelle Saint-Pierre

Directrice Générale


ASSOCIATION L'ESSOR
756 Chemin du Marais
76580 LE TRAIT
Tél. 02.35.05.93.40
Siret. 78 11 49 66 10 00 55



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 31 MAI 2024 – N° 6**

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27 – Présents : 21 – Votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Étaient présents : M. Claude PETIT, Mme Catherine LILLINI, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, adjoints.

Mme Véronique FERMÉ, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Benoist VAILLOT, M. Vincent FASCIANA, Mme Virginie PERIERS, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Chantal VALLET-CREVEL, M. Médéric FIQUET, Mme Christine ANGRAND, M. François DELAUNAY, M. Lukas BLANPAIN, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, M. Victor PONTY, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Mme Mathilde HURÉ, adjointe (ayant donné pouvoir à M. Arnaud DELAUNAY), M. Didier DUVAL, adjoint (ayant donné pouvoir à M. Claude PETIT), Mme Madeline MONTEIRO, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Christine ANGRAND), Mme Joëlle OUVRY conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Mame Bigué THEBAULT).

Étaient absents non excusés : Mme Anne VINCENT, M. Alexis CAVAREC, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Chantal VALLET-CREVEL.

RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Le tableau des effectifs avait été modifié lors de la séance du Conseil municipal en date du 4 avril 2024. Aujourd'hui, certaines modifications s'avèrent nécessaires, comme suit :

AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES :

Filière administrative

Rédacteur, rédacteur principal de 2^{ème} classe, rédacteur principal de 1^{ère} classe : Création de 3 postes à temps complet : il s'agit d'un recrutement en remplacement d'un agent ayant fait valoir ses droits à la retraite.

Filière police municipale :

Brigadier-chef principal : Création d'un poste à temps complet : il s'agit d'un recrutement en remplacement d'un agent ayant demandé sa mutation.

Gardien-brigadier : Suppression d'un poste à temps complet : il s'agit d'un agent ayant demandé sa mutation.

AGENTS CONTRACTUELS :

Adjoint technique : Création d'un poste pour le remplacement temporaire d'un agent titulaire en congé paternité.

Adjoint d'animation : Création d'un poste à 21 heures : il s'agit d'un recrutement d'un chargé d'accueil au théâtre.

Vu la délibération du 4 avril 2024 modifiant le tableau des effectifs,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la délibération du 4 avril 2024 modifiant le tableau des effectifs,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis émis par la commission municipale Finances, Attractivité et Ressources humaines, lors de sa réunion en date du 13 mai 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'adopter la proposition de M. le Maire,
- De modifier ainsi le tableau des effectifs de la ville,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- Dit que le tableau des effectifs de la Ville sera désormais le suivant :

AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES			
CADRES OU EMPLOI par service	CATÉGORIE	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE
Mairie		16	
Filière Administrative		15	
Adjoint administratif territorial	C	7	35 heures
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	35 heures
Rédacteur	B	1	35 heures
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	35 heures
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	35 heures
Attaché	A	2	35 heures
Directeur général des services (grade fonctionnel)	A	1	35 heures
Filière Animation		1	
Adjoint d'animation	C	1	35 heures
Adjoint d'animation	C	1	21 heures
Services techniques		19	
Filière Administrative		2	
Adjoint administratif	C	1	28 heures
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1	35 heures
Filière Technique		17	
Adjoint technique territorial	C	3	35 heures
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	6	35 heures
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	2	35 heures
Agent de maîtrise	C	1	35 heures
Agent de maîtrise principal	C	2	35 heures
Technicien	B	3	35 heures
Groupe scolaire		11	
École élémentaire		5	
Filière Technique		5	
Adjoint technique territorial	C	1	30 heures
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	3	35 heures
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	35 heures
École maternelle		6	
Filière Médico-sociale		3	
A.T.S.E.M.	C	1	35 heures
A.T.S.E.M. principal de 1ère classe	C	2	35 heures
Filière Technique		3	
Adjoint technique territorial	C	2	35 heures
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	35 heures
Police Municipale		3	
Filière Police		3	
Chef de service de police municipale	B	1	35 heures
Brigadier-chef principal	C	1	35 heures
Gardien - Brigadier	C	1	35 heures
		49	effectif réel : 39 agents titulaires et stagiaires

AGENTS CONTRACTUELS			
CADRES OU EMPLOI par service	CATÉGORIE	EFFECTIF	OBSERV. (Voir légende)
Filière Technique		7	
Adjoint technique territorial	C	3	Social (contrat L332-13)
Adjoint technique territorial	C	2	Social (contrat L332-23-1)

Adjoint technique territorial	C	2	Technique (contrat L332-13)
Filière Administrative		2	
Adjoint administratif	C	2	Administ. (contrat L332-13)
Filière Animation		2	
Adjoint d'animation	C	2	Animation (contrat L332-14)
		11	

Légende :

Contrat L332-13 = remplacement agent indisponible (Maladie, maternité)

Contrat L332-14 = vacance temporaire d'emploi dans l'attente d'un recrutement

Contrat L332-23-1 = accroissement temporaire d'activité

Vote : adopté à l'unanimité.

Fait à Duclair, le 4 juin 2024,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Jean DELALANDRE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 31 MAI 2024 – N° 7**

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27 – Présents : 21 – Votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Duclair, sous la présidence de Monsieur Jean DELALANDRE, Maire.

Étaient présents : M. Claude PETIT, Mme Catherine LILLINI, M. Yann LE BORGNE, Mme Annie LELOUP, M. Michel ALLAIS, adjoints.

Mme Véronique FERMÉ, Mme Mame Bigué THEBAULT, M. Benoist VAILLOT, M. Vincent FASCIANA, Mme Virginie PERIERS, M. Arnaud DELAUNAY, Mme Chantal VALLET-CREVEL, M. Médéric FIQUET, Mme Christine ANGRAND, M. François DELAUNAY, M. Lukas BLANPAIN, M. Serge CADINOT, Mme Sylvie VATINEL, M. David FONTAINE, M. Victor PONTY, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : Mme Mathilde HURÉ, adjointe (ayant donné pouvoir à M. Arnaud DELAUNAY), M. Didier DUVAL, adjoint (ayant donné pouvoir à M. Claude PETIT), Mme Madeline MONTEIRO, conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Christine ANGRAND), Mme Joëlle OUVRY conseillère municipale (ayant donné pouvoir à Mme Mame Bigué THEBAULT).

Étaient absents non excusés : Mme Anne VINCENT, M. Alexis CAVAREC, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Chantal VALLET-CREVEL.

AFFAIRES SCOLAIRES – CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF DE VIE SCOLAIRE :

L'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou une partie du territoire de sa commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Les comités peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués ».

Au vu de ces dispositions, la ville de Duclair souhaite mettre en place un comité de vie scolaire, afin de créer un espace d'échanges, de débats et de rencontres entre les représentants des parents d'élèves, les représentants du Conseil municipal et de l'Education nationale. Les compétences municipales excluent toute intervention dans le domaine éducatif dévolu aux parents, ainsi que dans celui de la pédagogie qui incombe à l'Education nationale.

Aussi, le comité consultatif sera amené à réfléchir sur les champs éducatifs suivants :

- l'aménagement du temps scolaire
- le fonctionnement matériel des écoles et les travaux
- la restauration scolaire
- les études surveillées et/ou l'aide aux devoirs
- les accueils périscolaires
- les relations entre les écoles et les structures municipales et/ou intercommunales tels que le Conservatoire, la MJC...
- le climat scolaire (avec approbation de l'Education nationale lorsque celui-ci concerne le temps scolaire)
- la co-éducation
- l'observation de l'évolution des enfants à travers la vie scolaire avec en partie pour référence les projets d'école.

Ce comité sera donc compétent pour être force de propositions en soumettant des sujets d'information et de discussion, des problématiques en lien avec les thèmes de la vie scolaire, de l'éducation et de la co-éducation, mais également d'apporter des observations sur les dossiers dans les domaines cités ci-dessus. Ce comité consultatif sera donc un espace d'écoute et d'échanges entre élus, parents et professionnels.

Ce comité se compose de membres du Conseil municipal (un président désigné par le maire, un vice-président et deux élus de la commission Affaires scolaires et Jeunesse), de membres de l'Education nationale (Inspecteur de l'éducation nationale ou son représentant, deux délégués de l'Education nationale (DDEN), les directeurs d'école, deux représentants de parents d'élèves de chaque école et de deux suppléants désignés en cas d'absence), de membres administratifs en appui technique (responsable des Affaires scolaires).

A la demande du président, des experts de la société civile, de citoyens ou des agents municipaux peuvent siéger pour apporter un éclairage spécifique.

Considérant qu'il est nécessaire de créer ce comité dans l'intérêt des enjeux scolaires et périscolaires,
Considérant qu'il faut favoriser la participation des citoyens à la vie de la commune et les acteurs locaux dans les projets de la collectivité en les intégrant à ses réflexions dans le domaine scolaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De créer un comité consultatif de vie scolaire ;
- D'autoriser M. le Maire ou tout Adjoint pris dans l'ordre du tableau à engager toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Annexe : modèle de règlement de comité consultatif de vie scolaire (CCVS).

Vote : adopté à l'unanimité.

Fait à Duclair, le 4 juin 2024,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Jean DELALANDRE



REGLEMENT INTERIEUR DU COMITE CONSULTATIF DE LA VIE SCOLAIRE (CCVS)

Préambule

L'article L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « Le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou une partie du territoire de sa commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Les comités peuvent être consultés par le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au Maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués ».

Ces dispositions résultent de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Article 1: Objectifs et missions

Le comité consultatif de la vie scolaire est un espace d'échanges, de débats et de rencontres entre les représentants du Conseil municipal, des représentants de l'Education nationale, des représentants des parents d'élèves et des techniciens municipaux. D'autres partenaires peuvent être invités pour apporter un éclairage sur des sujets spécifiques.

Les compétences municipales excluent toute intervention dans le domaine éducatif dévolu aux parents ainsi que dans celui de la pédagogie qui incombe à l'Education nationale.

Aussi, le comité consultatif peut être amené le cas échéant sur les champs éducatifs suivants :

- l'aménagement du temps scolaire ;
- le fonctionnement matériel des écoles et les travaux ;
- la restauration scolaire ;
- les études surveillées et/ou l'aide aux devoirs ;
- les accueils périscolaires ;
- les relations entre les écoles et les structures municipales et/ou intercommunales tels que le Conservatoire, la MJC, etc... ainsi que les autres établissements d'enseignement public comme le collège par exemple ;
- le climat scolaire (avec approbation de l'Education nationale quand celui-ci concerne le temps scolaire) ;
- la coéducation ;
- l'observation de l'évolution des enfants à travers la vie scolaire avec en partie pour référence les projets d'écoles.

Sur les points fixés à l'ordre du jour (cf. article 5 dudit règlement), le comité est compétent pour :

- être force de proposition en soumettant des sujets d'information et de discussion, des problématiques en lien avec les thèmes de la vie scolaire, de l'éducation et de la coéducation ;
- apporter des observations sur les dossiers dans les domaines concernant les champs cités ci-dessus et émettre des avis sur certaines questions.

Les avis du comité demeurent purement consultatifs et ne lie pas le conseil municipal ni le Maire (pour les matières dont il a reçu délégation de pouvoirs par le conseil municipal). En effet, le conseil municipal demeure seul habilité, sur proposition du Maire, à prendre les décisions au regard de l'ensemble des aspects de la gestion de la Ville.

Article 2 : Fonctionnement

Le comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le Maire (article L. 2143-2 du CGCT). Lors de la première réunion dudit comité, il désigne un Vice-président sur proposition du Président qui peut le convoquer et le présider si le Président est absent ou empêché.

Le Président ou le Vice-Président sera chargé de la coordination du comité.

Les thèmes traités, les délais, les plannings de réunion et les modalités de compte-rendu sont établis par le comité.

Le Président ou le Vice-président organise le travail du groupe, anime les travaux, veille au bon déroulement des séances, au respect des délais, s'assure du compte-rendu des débats ainsi que de leur validation. Il transmet les travaux au Président de la commission des affaires scolaires et jeunesse.

Les accès aux services de la mairie se font exclusivement via les élus ou les techniciens. Le comité n'a aucune autorité sur le personnel communal et le personnel de l'Education nationale.

Le comité se compose comme suit :

De membres du conseil municipal :

- un Président
- un Vice-président et les élus titulaires membres de la commission affaires scolaires et jeunesse

De membres de l'Education nationale

- L'Inspectrice de l'Education nationale ou son représentant désigné
- Deux délégués de l'Education nationale (DDEN)
- Les directeurs des écoles
- Deux représentants de parents d'élèves de chaque école et deux suppléants désignés en cas d'absence

De membres administratifs

- Le ou la responsable du service enfance et affaires scolaires en appui technique ou administratif



Des experts de la société civile, des citoyens et/ou agents municipaux de la Ville, à la demande du Président ou du Vice-Président, pourront être appelés à siéger pour apporter un éclairage sur un sujet spécifique si besoin.

La (le) Directrice (teur) générale des services peut également être présent.

Article 3 : Périodicité

Le comité consultatif de la vie scolaire se réunira à minima une fois durant une année scolaire afin d'apporter des observations sur les projets réalisés durant l'année scolaire dans les domaines signalés à l'article 1 et d'émettre des avis pour les projets de l'année scolaire suivante.

Article 4 : Déroulement de la séance du comité

Les membres du comité seront invités au moins deux semaines avant la date de la réunion sur un ordre du jour établi en amont par le Président. Les membres du comité pourront proposer au Président des questions supplémentaires à l'ordre du jour établi à minima 10 jours avant le jour de la réunion. Ces questions devront être envoyées au Président.

La durée de présentation et de discussion de chaque point à l'ordre du jour sera fixée par le Président.

Le Président ou le Vice-président désigne pour chaque réunion un secrétaire de séance. Le compte-rendu sera rédigé par la collectivité et signé par le secrétaire de séance. Le compte-rendu est transmis aux membres présents ou non à la réunion, au plus tard, dix jours ouvrables après la réunion. Chaque membre dispose de dix jours ouvrables pour faire part de ses remarques.

Une fois amendé, le compte-rendu sera diffusé aux membres du comité.

Article 5 : Obligation de réserve

Chaque membre du comité est tenu individuellement à l'obligation de réserve et ne peut, en aucun cas, communiquer sur les travaux du comité à l'extérieur sans autorisation du Président ou du Vice-Président du comité.

Il est demandé aux membres d'adopter une posture constructive basée sur l'écoute, le partage et le respect.

En cas de non-respect de ces obligations, le conseil municipal pourra décider de son exclusion s'il s'agit d'un conseiller municipal et la compétence reviendra au comité consultatif pour les autres membres.

Article 6 : Application du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur est applicable dès la première réunion du comité. Il s'applique également à toute personne extérieure appelée à participer audit conseil.

Envoyé en préfecture le 05/06/2024

Reçu en préfecture le 05/06/2024

Publié le

ID : 076-217602226-20240531-7_CCVS-DE



Chaque membre du comité s'engage à respecter le présent règlement intérieur en y apposant ci-dessous sa signature, précédée de la mention « lu et approuvé ».